



Bilan de la délinquance en Sarthe en 2016



Conférence de presse
du 17 février 2016

Préfecture de la Sarthe
Service Départemental de la Communication Interministérielle
☎ 02.43.39.71.74/02.43.39.70.22

pref-communication@sarthe.gouv.fr

www.sarthe.gouv.fr – twitter [@Prefet72](https://twitter.com/Prefet72) - Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Prefecture.de.la.Sarthe)



PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Sommaire

1 – Délinquance d'appropriation : une stabilisation encourageante	4
2 – Les violences : un phénomène toujours préoccupant	8
3 – Les stupéfiants	10
4 - Le centre-ville du Mans	12
5 – Evolution contrastée de la délinquance en ZSP	13
6 – Les modalités d'intervention des forces de sécurité intérieure ont été adaptées aux nouvelles menaces	16
7 – Les résultats	19
8 – La prévention de la délinquance et radicalisation	20

Statistiques marquantes de la délinquance de 2016

Observations préliminaires :

*Afin d'accroître la fiabilité, la richesse et la disponibilité des informations statistiques des chiffres de la délinquance, la Police nationale et la Gendarmerie nationale ont entrepris de moderniser leurs systèmes d'enregistrement statistique. Au moment de leurs mises en place, ces changements d'outils ont généré des discontinuités dans les séries de chiffres, des « ruptures statistiques » entraînant des complications dans le travail d'analyse des données. Ainsi, certaines évolutions dans les chiffres peuvent, ponctuellement, refléter plus des changements de pratique d'enregistrement dans les brigades ou les commissariats que des évolutions effectives du nombre d'infractions. **Il convient donc de s'attacher plus à l'analyse de tendances de moyen terme qu'à des valeurs détaillées.***

1 – Délinquance d'appropriation : une stabilisation encourageante

La délinquance d'appropriation (vols en tout genre et cambriolages) est stable sur l'ensemble du département puisqu'elle n'augmente que de 0,3% (soit 41 faits supplémentaires en 2016 pour un total de 14 111 faits).

⇒ Les cambriolages

En matière de cambriolages, le nombre de faits constatés est en légère augmentation (+1%, +30 faits pour un total de 2 440) mais il est en baisse de 4,6% en zone gendarmerie (1 602 en 2016 contre 1 680 en 2015). Les faits constatés concernent principalement les cambriolages dans les résidences secondaires (+23%) et dans les locaux industriels et commerciaux (+24%). Dans de très nombreux cas, des mesures de prévention pourraient éviter ces cambriolages.

A noter que l'opération tranquillité vacances, qui permet aux propriétaires de signaler leur domicile aux forces de l'ordre lorsqu'ils sont absents, est désormais active toute l'année. En 2016, 2244 domiciles ont fait l'objet d'une demande de surveillance dans le département

En 2016, on observe une baisse de 9% des vols dans les exploitations agricoles (87 faits contre 79).

Exemple d'affaire marquante en matière de vols à la tire :

Au Mans, entre décembre 2015 et janvier 2016, de nombreux vols à la tire étaient commis sur les quais du tramway et sur les marchés. La technique utilisée était toujours la même : les trois auteurs encerclaient discrètement la victime, le plus jeune repérait les utilisations de carte bancaire et en mémorisait le code. L'un des deux auteurs se positionnait devant la victime la ralentissant pendant que le troisième juste derrière en profitait pour lui dérober son portefeuille. De nombreux usages de carte bancaire étaient effectués juste après les vols soit dans les DAB les plus proches soit en effectuant des achats dans les commerces. Les investigations (surveillance des marchés, exploitation des vidéos des DAB et du tramway) permettaient aux fonctionnaires de police de repérer les trois individus et leur mode opératoire. Interpellés, ils reconnaissaient l'ensemble des 27 faits qui leur étaient reprochés. Le préjudice était estimé à environ 7000 euros mais la perquisition ne permettait pas de découvrir les objets volés (porte-feuilles, cartes bancaire, téléphones portables, etc.).

⇒ Les vols liés à l'automobile et aux deux roues

Les vols liés à l'automobile et aux deux-roues sont en légère augmentation (+3,6%), principalement en raison de l'augmentation des vols à la roulotte (+10% pour un total de 1 610 faits) car dans le même temps, les vols de deux-roues motorisés sont en baisse de 3% (9 % en zone police), tout comme les vols d'accessoires dans les véhicules (-3%). Les analyses font apparaître que, dans de très nombreux cas, ces vols sont commis par des équipes spécialisées qui recyclent les pièces à forte valeur ajoutée (pots catalytiques, vols d'accessoires et tableaux de bord sur véhicules neufs sur les parcs en concession...). Il s'agit d'équipes criminelles organisées et itinérantes qui agissent à la commande. Cependant, il apparaît également que la négligence des propriétaires (clefs laissées sur le contact, portière non verrouillée...) facilite dans bien des cas les méfaits de ces équipes.



Zoom sur les affaires marquantes en matière de vols liés à l'automobile :

Le 11 janvier 2016 puis le 28 janvier 2016, deux opérations de police judiciaire sont déclenchées sur la commune de Sablé-sur-Sarthe afin d'interpeller plusieurs individus pour des faits de vols et dégradations commis sur des véhicules depuis le mois d'août 2015 dans la région sabolienne.

La première opération vise 4 mineurs qui sont placés en garde à vue et concerne un phénomène de vols roulotte (avec ou sans dégradations) perpétrés sur des véhicules stationnés sur les parkings aux abords du parc du château et de la gare SNCF. Le modus opérandi est identique sur chaque fait : les auteurs brisent la vitre d'une portière avant du véhicule, vérifiant au préalable si celui-ci n'est pas sous alarme. A l'intérieur, les auteurs des faits procèdent à une fouille de la boîte à gants et dérobent différents objets. Les faits reconnus par les individus ont permis d'élucider 34 vols à la roulotte.

Une seconde opération judiciaire permet l'interpellation d'un majeur et de deux mineurs impliqués également dans des vols roulottes mais visant des véhicules essentiellement de la marque Renault modèle twingo avec un mode opératoire particulier (portière conducteur ou passager pliée au niveau central du joint de vitre).

Au total, sont ainsi répertoriés 29 vols dans des Renault Twingo entre le 12 août et le 08 décembre 2015.

⇒ Les incendies de véhicules

A noter que les incendies de véhicules, marqueur du sentiment d'insécurité, sont quant à eux en diminution de 8% en 2016 pour un total de 236 faits. En outre, aucun feu de véhicule n'a été constaté lors de la nuit de la Saint Sylvestre.

⇒ Les vols dans les débits de tabac

Au printemps 2016, une recrudescence des vols dans les débits de tabac était constatée sur l'ensemble du département. Ainsi, 25 débits de tabac ont été cambriolés et 3 ont fait l'objet de tentative de cambriolage en 2016.

Face à cette situation, **les services de l'Etat ont coordonné leur action pour endiguer le phénomène**. Ainsi une réunion a été organisée en préfecture avec les débitants de tabac pour les sensibiliser aux risques et aux dispositifs de sécurisation passive de leur établissement (vidéo-protection, dispositifs anti-intrusion...). Les référents-sûreté de la police et de la gendarmerie ont apporté leur appui aux professionnels qui le souhaitent. En outre, une convention pour renforcer la coopération entre les forces de l'ordre, le parquet et le syndicat des buralistes sera signée prochainement.

Enfin, l'engagement des forces de l'ordre en matière d'enquête a permis d'interpeller plusieurs auteurs et de mettre fin à ce phénomène. Ainsi, **deux équipes ont été démantelées** en zone gendarmerie tandis qu'en zone police, **un flagrant délit** a pu être réalisé le 26 mars dernier. En effet, deux individus ont été interpellés alors qu'ils venaient de commettre un cambriolage dans un bureau de tabac situé rue de Laigné et au cours duquel ils avaient dérobé 400 paquets de cigarettes et 280 euros de fond de caisse.

⇒ Les vols par ruse envers les personnes âgées

En 2016, les vols par ruse sont en baisse de 31% dans le département :

	2015	2016	Evolution
Zone Police	44	22	-50%
Zone Gendarmerie	76	60	-21%
TOTAL	120	82	-31%

Si les octogénaires et nonagénaires vivant seuls à leur domicile sont toujours clairement ciblés par les malfaiteurs, les nombreuses actions de prévention (réalisées par les forces de l'ordre et la communication autour de ce phénomène) ont permis d'inverser la tendance observée.



Vols et usages de cartes bancaires – méthode « panne et cabines téléphonique »

A partir du mois d'octobre 2015, un phénomène particulier est mis en évidence par les gendarmes, et est lié à des vols et usages de cartes bancaires dérobées selon un modus opérandi dit à la « panne de véhicule et utilisation de cabine téléphonique ».

En résumé, un individu se présente à une personne souvent âgée, auprès de laquelle il prétexte une panne de véhicule. Il lui demande de bien vouloir appeler un dépanneur à partir d'une cabine téléphonique dans laquelle cette dernière insère sa carte bancaire. L'individu en profite pour mémoriser le code composé par la victime. Un complice répond au téléphone et pendant la conversation, l'auteur dérobe la carte bancaire. Il prétend par la suite que la carte a été avalée. Le complice indique à la victime qu'il arrive dans 30 minutes et



PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

qu'il pourra lui restituer cette carte bancaire. Des retraits frauduleux et achats de paris sportifs sont ensuite réalisés. Ont permis de rapprocher une soixantaine de procédures pour des faits commis sur l'ensemble du territoire commis par 4 individus.

Les infractions économiques et financières

En 2016, les forces de l'ordre ont constaté une **hausse significative (+10,5% pour un total de près de 3 000 faits en 2016) des escroqueries et infractions économiques et financières** qui témoignent de l'adaptation de la délinquance aux nouvelles technologies.

Cette délinquance se traduit notamment par une augmentation des falsifications et usages de chèques volés (+30% pour un total de 463 faits) et des escroqueries et abus de confiance (+12,8% pour un total de 1 915 faits) qui se produisent de plus en plus souvent via Internet.

2 – Les violences : un phénomène toujours préoccupant

En 2016, les violences crapuleuses connaissent une baisse marquée tandis que les violences non crapuleuses, le plus souvent commises entre personnes qui se connaissent, sont en augmentation.

⇒ Les violences crapuleuses

Les **violences crapuleuses sont en net recul (-13%)** sur l'année 2016 et notamment les vols violents, très traumatisants pour les victimes. Cette baisse est très satisfaisante dans la mesure où ce phénomène avait marqué l'année 2015 dans le centre-ville du Mans. La baisse de 50% des vols à main armée est également à souligner et démontre l'action des forces de l'ordre dans le cadre du plan anti hold-up.

A noter que le taux des violences crapuleuses pour 1000 habitants s'établit à 0,76 contre 1,58 au plan national. Le niveau d'agressions crapuleuses est donc deux fois moindre qu'au plan national. Leur élucidation progresse de +49,4%, passant de 16,7% à 28,77%. Les mis en cause progressent de 41%. Ces résultats sont très satisfaisants et témoignent des efforts accomplis par les forces de l'ordre pour endiguer ce phénomène qui constituait la principale préoccupation en matière de criminalité et délinquance en 2015.

	2015	2016	Evolution
Vols à main armée (armes à feu)	22	11	-50%
Vols violents	449	389	-13,4%

⇒ Les violences non crapuleuses

Les **violences non crapuleuses sont quant à elles en hausse de 6%** (2 426 faits en 2016 contre 2 290) et témoignent d'un accroissement des tensions et violences dans les rapports sociaux puisqu'elles se produisent le plus souvent entre personnes qui se connaissent.

	Zone Police		Evolution	Zone Gendarmerie		Evolution	Nombre total de faits en 2016	Evolution
	2015	2016		2015	2016			
Coups et blessures volontaires	805	815	+1,2%	827	826	-0,1	2 641	+0,5%
Violences sexuelles	155	217	+40%	263	228	-13%	445	+6,4%
Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	245	290	+18,3%	198	272	+37,3%	562	+26,9%
Homicides	2	2	0%	4	3	-25%	5	-17%

⇒ Les violences intrafamiliales

Les **violences intrafamiliales**, pour lesquelles il n'existe pas encore d'indice propre (en construction), **constituent un phénomène toujours préoccupant**. En effet, la majorité des coups et blessures volontaires est constatée dans la sphère familiale, souvent sur fond d'alcool. Ce type de délinquance semble particulièrement enraciné et représente plusieurs dizaines de faits par semaine. De nombreuses actions de prévention sont menées : sensibilisation, et ce dès le plus jeune âge, aide aux victimes (écoute, hébergement, formation des professionnels), ainsi que prise en charge des auteurs pour éviter la récurrence. En outre, une psychologue, chargée exclusivement de l'aide au victime a été affectée en 2016 au commissariat du Mans.

Les violences faites aux femmes

Les violences faites aux femmes demeurent une préoccupation notamment car nombre de ces violences sont commises dans le cadre conjugal.

- 18 % des femmes victimes ont moins de 25 ans tandis 12% ont plus de 50 ans ;
- 49 % des femmes sont en situation d'activité ;
- 76 % des femmes sont accompagnées d'enfants dont plus d'un tiers ont moins de 3 ans.

Les vols violences sur les femmes sur la voie publique progressent légèrement (+3,15%), notamment en ZPN (de 95 à 106, +11,58%).

En Sarthe, tous types de violences faites aux femmes confondues, ce sont **1 544 faits de violences** qui ont été constatés par les forces de l'ordre en 2016 :

	2014	2015	2016
Faits violences conjugales	526	640	572
Faits de violences envers les femmes (tous types)	1 397	1 710	1 544

Le 25 novembre 2016, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la préfète de la Sarthe a présenté le **bilan départemental du 4ème plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes**. Ce même jour, la préfète a inauguré une exposition intitulée « briser la spirale de la violence » installée dans la galerie de la préfecture pour sensibiliser le public sur la question des violences dont les femmes sont victimes.

Les actions mises en œuvre en Sarthe dans le cadre du plan 2014-2016 :

- 1 lieu d'accueil de jour pour femmes victimes de violences a été créé,
- 4 intervenants sociaux ont été associés aux services de police et gendarmerie,
- 63 solutions d'hébergements dédiées aux femmes et enfants victimes de violences ont été trouvées,
- 1 téléphone grave danger a été déployé,
- 94 appels ont été reçus depuis la Sarthe à la plate-forme gratuite du 3919,
- 450 professionnels ont été formés et 180 auteurs de violences ont suivi des stages de responsabilisation sensibilisés entre 2015 et 2016.

3 – Les stupéfiants

Les trafics de stupéfiants (cannabis, cocaïne, crack et dans une moindre mesure héroïne), qui concernent l'ensemble du département, s'inscrivent en agglomération sur fond d'appropriation de l'espace public et de violences physiques générant un fort sentiment d'insécurité.

Comme en 2015, la mobilisation des services s'est poursuivie en 2016 dans la lutte contre les stupéfiants dont les infractions ont légèrement baissé (-1,4%).

	2015	2016	Evolution
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	9	10	+11%
Usage et revente de stupéfiants	195	115	-41%
Usage de stupéfiants	1 028	1 085	+25,5%
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)	14	18	+28,5%
TOTAL des ILS	1 246	1 228	-1,4%

⇒ La filière cocaïne en provenance d'Amérique du Sud

L'économie souterraine basée sur les trafics de stupéfiants est toujours présente dans les quartiers, notamment en centre-ville et en zone de sécurité prioritaire. Le trafic porte certes sur le cannabis, mais également sur les drogues dures et notamment **la cocaïne**, directement importée d'Amérique du Sud.

Cette économie souterraine est **génératrice de climat d'insécurité, des lieux de revente s'étant développés jusque dans l'hyper-centre ville** où des opérations de contrôle d'identités et de sécurisation sont réalisées quotidiennement.

Grâce au travail de partenariat avec la mairie et les bailleurs, accompagné d'une action policière volontariste et d'une excellente coordination avec le Parquet, **le trafic qui s'était développé, cette année, avenue Leclerc a pu être endigué**. Cela a permis de reconquérir depuis l'automne cet espace et d'éliminer ce point de vente qui était devenu un symbole de l'appropriation de l'espace public par les dealers.



Faits marquants :

En zone gendarmerie, une enquête démarrée en 2015 et ayant conduit à de premières interpellations fin 2015, a permis de réaliser en 2016 deux nouvelles opérations d'interpellations dans le cadre d'un trafic de stupéfiants sur le secteur de Sablé-sur-Sarthe. Ce sont 18 personnes qui ont ainsi été interpellées en 2016 et à l'occasion de l'une de ces interpellations, de nouvelles découvertes et saisies de produits stupéfiants ont pu être effectuées (7,5 kg de résine de cannabis, 10 gr d'héroïne, 60 flacons de méthadone, 15 pieds de cannabis, du matériel du coupe et 2000 euros). Ce sont près de 139 personnes qui ont été entendus dans cette affaire (revendeurs et consommateurs).

En juin 2016, les gendarmes interviennent sur un accident de la circulation routière mettant en cause un seul véhicule sur l'autoroute A11, sens Paris - le Mans (près de la sortie de La Ferté-Bernard). Les militaires remarquent dans le véhicule un colis suspect d'environ 30 kgs contenant de la résine de cannabis. 7 autres colis similaires sont trouvés à proximité, le mis en cause ayant voulu s'en débarrasser avant d'être interpellé. Au total 315.10 kgs de résine de cannabis sont découverts.

En octobre 2016, à l'occasion d'une perquisition au domicile d'une jeune femme, les enquêteurs de la direction départementale de la sécurité publique découvrent du matériel servant à préparer de la cocaïne. Les recherches complémentaires effectuées permettent le démantèlement d'un trafic de stupéfiants organisé entre Le Mans et le Suriname via la Guyane. Ainsi ce sont 800 grammes de cocaïne et de 2 880€ en liquide qui ont pu être saisis. Par ailleurs il était établi qu'un somme de 13 843€ avait été envoyé au Suriname au cours des trois derniers mois. L'enquête permettait d'établir que la drogue saisie avait transité dans une valise à l'occasion d'un voyage réalisé par la jeune femme pour le compte de complices. Ces derniers étaient placés en GAV puis présentés au magistrat avant d'être jugés en comparution immédiate le 14 octobre et condamnés à 3 ans de prison.

4 - Le centre-ville du Mans



L'année 2016 a été marquée par une forte mobilisation des forces de l'ordre pour lutter contre la délinquance qui s'est implantée notamment fin 2015 en centre ville du Mans. Une concentration des violences principalement opérés en seconde partie de nuit dans l'hyper-centre de la ville, étaient constatés. Ces atteintes sont généralement caractérisées par la vulnérabilité des victimes sortant des débits de boissons.

Le trafic de stupéfiants reste aussi une des préoccupations majeures des forces de sécurité intérieure. En effet, cette économie souterraine perturbe le bon fonctionnement des commerces et la vie de quartier. Ce phénomène d'implantation de groupes d'individus dans ce quartier amplifie le sentiment d'insécurité des habitants.

Afin de réduire la délinquance et le sentiment d'insécurité des commerçants, riverains et acteurs du centre ville du Mans, plusieurs actions ont été mises en œuvre ou poursuivies :

- **Présence policière renforcée**

De très nombreuses opérations de sécurisation ont été réalisées en 2016 au cours desquelles véhicules et individus étaient contrôlés et faisaient l'objet de poursuites en cas d'infractions (détention ou usage de produits stupéfiants, port d'arme, outrages, etc.). Par ailleurs, les patrouilles pédestres des forces de police et les passages réguliers à bord de véhicules sérigraphiés ou banalisés ont été renforcés.

- **Création d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)**

En janvier 2016, un GLTD associant les services de Justice, la préfecture, la mairie du Mans et la police nationale a été créé afin de solutionner les problèmes de délinquance dans l'hyper centre-ville. L'objectif étant de suivre de manière précise l'évolution de ces phénomènes et de cibler collectivement les délinquants les plus actifs afin de mieux les neutraliser.

- **Politique stricte en direction des débits de boissons**

En 2016, deux avertissements ont ainsi été adressés et quatre fermetures administratives décidées. En outre, 3 dérogations pour fermeture tardive n'ont pas été accordées et 2 ont été retirées à des établissements à l'origine de troubles à l'ordre public ou qui ne respectaient pas la réglementation relative aux débits de boissons.

5 – Evolution contrastée de la délinquance en ZSP

La Zone de Sécurité Prioritaire regroupe trois quartiers sur deux territoires : les villes du Mans et de Coulaines.

La délinquance au sein de la ZSP connaît une évolution contrastée selon les indicateurs et selon les quartiers. Les taux de criminalité y restent cependant inférieurs à ceux de la circonscription, à l'exception du quartier des Sablons qui concentre les 2/3 de la délinquance en ZSP.

ZSP	Ensemble ZSP			
	2015	2016	Variation des faits 2015/2016	Evolution %
Atteintes aux biens (AAB)	626	657	+31	+4,95%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	309	267	-42	-13,59%

La progression des vols (atteintes aux biens) reste contenue (657 faits enregistrés au titre de l'année 2016 soit +31 faits par rapport à l'année passée) mais son évolution (+4,95%) est supérieure au reste de la circonscription (+0,99%). Parmi les points positifs, on note une diminution des vols à la tire (-56,86%) ainsi que les vols simples contre des particuliers (-30,88%). Les vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés enregistrent quant à eux une baisse de (-32,56%).

Les cambriolages de locaux de résidences principales sont en hausse mais ils ne représentent que 8 faits supplémentaires. En revanche, les vols à la roulotte ont une augmentation plus marquée (+60,87% soit +38 faits pour 2016). Quant aux vols d'automobiles, la hausse est de (+37 faits pour l'année 2016 contre 23 en 2015)

Les violences (AVIP) enregistrent une baisse marquée : de -42 faits en 2016 pour un total de 267 (-13,6%) à l'inverse de l'ensemble de la circonscription qui enregistre une hausse de +5,%. Cette baisse est constatée dans chaque quartier de la ZSP.

Les violences crapuleuses sont en diminution (-18,18%) ainsi que les non crapuleuses (-7,41%).

Cependant parmi les évolutions les plus préoccupantes on note les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants (37 faits enregistrés contre 26 en 2015)

Les violences sexuelles enregistrent une baisse : -13 faits enregistrés en 2016 contre 19 l'année passée.

Enfin, les violences à dépositaire de l'autorité sont en très net recul pour la Zone de Sécurité Prioritaire : 4 faits enregistrés en 2016 contre 21 pour l'année 2015.

Zoom sur les différents quartiers de la ZSP :

- **Le quartier de Bellevue** (communes du Mans et de Coulaines, 4 199 habitants)

Bellevue est le quartier le moins criminogène de la ZSP. Tous les indicateurs de la délinquance générale sont en baisse dans ce quartier.

	2015	2016	Différence faits 2015/2016
AAB	69	56	-13
<i>Dont vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur</i>	14	5	-9
AVIP	53	40	-13
IRAS	11	6	-5
<i>Dont ILS</i>	8	4	-
TOTAL	133	102	--31

- **Le quartier des Ronceray-Glonnières** (commune du Mans, 5382 habitants)

En 2016, on constate une augmentation de la délinquance avec une hausse de la délinquance d'appropriation (168 faits enregistrés en 2016 contre 115 en 2015) ainsi qu'une progression des violences urbaines (+ 11 incendies par rapport à l'année passée) due au phénomène observé à la fin de l'été. Néanmoins les taux de criminalité de la ZSP demeurent bien inférieurs à ceux de la CSP.

	2015	2016	Différence faits 2015/2016
AAB	115	168	+53
<i>Dont vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur</i>	23	37	+14
AVIP	58	43	-15
IRAS	18	10	-8
<i>Dont ILS</i>	11	5	-6
TOTAL	191	221	+30

▪ **Le quartier des Sablons** (commune du Mans, 10 276 habitants)

Le quartier des Sablons concentre les 2/3 de la délinquance de la ZSP. Une légère baisse est constatée en 2016 en matière d'atteinte aux biens (433 faits soit 9 faits de moins par rapport à 2015). Les violences sont en revanche en net recul en 2016 (184 faits contre 198 en 2015)

	2015	2016	Différence faits 2015/2016
AAB	442	433	-9
<i>Dont vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur</i>	94	122	+28
AVIP	198	184	-14
IRAS	107	58	-49
<i>Dont ILS</i>	81	46	-35
TOTAL	747	675	-72

Depuis sa création, le dispositif ZSP s'est développé afin de lutter contre la délinquance. Plusieurs opérations ont été mises en place :

⇒ **Présence renforcée des forces de l'ordre**

Récurrence des opérations de contrôles et de sécurisation et multiplication des patrouilles avec prise de contact (avec les commerçants, les habitants...).

⇒ **Travail collectif avec les bailleurs**

Le travail de concertation entre le Procureur de la République, la police, les mairies et les bailleurs sociaux s'est poursuivi cette année pour enrayer la délinquance dans les immeubles, les parties communes, les abords des logements, ainsi que les caves et les box.

A la suite de la signature d'une convention de partenariat entre la DDSP et le principal bailleur du Mans, des rencontres régulières ont eu lieu tout au long de l'année entre les partenaires, des référents ont été désignés, les dépôts de plaintes sont facilités, des fiches d'incidents sont transmises, etc., développement du partenariat avec les bailleurs par des réunions de formation au bénéfice des employés des organismes de location.

⇒ **La prévention de la délinquance**

De nombreuses actions de prévention ont été mises en place ou renforcées en milieu scolaire et en direction des habitants des quartiers notamment dans le domaine de la prévention de la radicalisation. Des dispositifs de soutien et de suivi individualisé ont été développés.

6 – Les modalités d'intervention des forces de sécurité intérieure ont été adaptées aux nouvelles menaces

Les moyens des forces de l'ordre ont été renforcés pour faire face aux nouvelles menaces

La menace terroriste nécessite pour les services de l'Etat et notamment les forces de l'ordre **d'adapter leur action** à cette nouvelle menace.

⇒ **Recrutement de réservistes pour renforcer la présence sur le terrain**

Cette forte mobilisation a impliqué de faire appel aux réservistes, et de les former à ces missions nouvelles.

*Le groupement de gendarmerie départementale compte **195 réservistes opérationnels** en 2016 (pour 3931 jours réservistes employés) et a un objectif de 414 réservistes d'ici 2018.*

*Au sein de la direction départementale de la sécurité **publique**, ce sont **11 volontaires réserves civiles** qui ont apporté leur soutien en 2016 (3 nouveaux sont attendus au premier semestre 2017).*

Le Gar-lat : La forte mobilisation des réservistes en 2016 a conduit le groupement de gendarmerie a créé un service particulier dédié à l'emploi des réservistes : le GAR-LAT (groupe appui réserviste – lutte anti-terroriste) qui se compose de quatre réservistes encadrés par un officier de police judiciaire. Ce groupe réalise des missions avec une présence visible pour prévenir la commission d'actes terroristes (contrôle des flux, sécurisation de manifestations).

⇒ **Des actions de formation pour s'adapter aux nouveaux enjeux**

Fin mars, les effectifs des brigades anti-criminalité et brigade d'ordre public de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) ont été spécialement formés pour intervenir face à un acte terroriste notamment dans le cadre d'une tuerie de masse (matériels de protection, notions de balistiques, gestion de ce type d'évènement, techniques de riposte et de confinement, ...). Ils ont été en outre dotés en outre de matériel et équipement spécifique. A noter que la DDSP de la Sarthe a été le premier département hors région parisienne à disposer d'un groupe d'intervenants formés à ces nouvelles techniques. Cette formation sera étendue en 2017 au profit des autres brigades de la DDSP.

En outre en 2016, 2 exercices de sécurité civile de grande ampleur ont été organisés dans des établissements scolaires afin de mettre en œuvre ces nouvelles techniques et de renforcer la coordination avec les services de secours en cas d'attaque.

8 juin 2016 : exercice de simulation d'une attaque de type tuerie de masse par le groupe des intervenants (DDSP) sur le site Paixhans avec participation d'élèves gardiens de la paix et élèves de bac professionnel en sécurité.



⇒ De nouveaux équipements

Dans le cadre du plan « BAC », les effectifs de la direction départementale de la sécurité publique ont été dotés de nouveaux équipements pour être en mesure d'intervenir en cas de tuerie de masse.

Ainsi, les policiers ont reçu de nouvelles armes (5 HK G36), des casques pare-balles, des gilets porte-plaques, des protections additionnelles pour les boucliers balistiques souples, des équipements individuels (gants, protège tibias et épaules, etc...) et deux nouveaux véhicules.

En outre, des équipements supplémentaires (casques, gilets porte-plaque, boucliers balistiques souples et véhicules « renforcés ») seront livrés en 2017 dans le cadre du plan « sécurité publique » décidé par le ministre de l'Intérieur.

⇒ Une mobilisation d'ampleur lors des grands événements

Lors des grands événements (sur le circuit ou encore lors de la foire du Mans et de la braderie), des moyens exceptionnels sont mobilisés. Ainsi, selon l'évènement, des hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie sont déployés, des forces mobiles sont présentes (de 4 à 5 compagnies et de 1 à 2 escadrons de gendarmerie mobile). Des maîtres chiens et démineurs sont également mis à disposition. Ces dispositifs ont été complétés en 2016 par le déploiement de détachements Sentinelle dans le centre-ville du Mans ainsi qu'en zone gendarmerie et notamment aux abords du zoo de La Flèche.

⇒ Le renforcement des partenariats

➤ *Conventions Gendarmerie / collectivités pour des prêts de matériel*

Dans le cadre de la circulaire INTK1504903J du 14 avril 2015 relative à la généralisation de l'expérimentation portant sur l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'Etat et suite à **la demande des mairies de Changé et Connerré, la gendarmerie de la Sarthe accueillera sur son réseau de radiocommunication RUBIS leur police municipale.**

Des conventions de service et de mise à disposition d'équipements relatives à l'accueil sur le réseau RUBIS de la gendarmerie nationale des dites polices municipales **ont été signées, le 3 février 2016**, entre les municipalités et l'Etat.

Concrètement, la mise en œuvre des conventions permet aux deux polices municipales de communiquer avec la gendarmerie de la Sarthe mais également avec une autre police municipale dotée du matériel RUBIS, en tapant sur une télécommande le numéro d'identification de la station radio souhaitée. La conférence spécifique réservée à la police municipale sera en écoute permanente au centre opérationnel de la gendarmerie départementale.

De plus, la police municipale équipée du dispositif RUBIS peut également être en écoute de la gendarmerie lors du déclenchement de conférences d'urgence, à l'occasion d'évènements particuliers, par exemple un vol à main armée, mais n'aura pas la possibilité d'entendre la conférence de travail habituelle du groupement de la Sarthe.

➤ *Conventions Gendarmerie / participation citoyenne*

Deux conventions ont été signées en 2016 entre la préfète, la gendarmerie et le maire à Mulsanne et Saint-Saturnin afin de mettre en œuvre le dispositif de participation citoyenne.

Initié dans un but de lutter plus efficacement contre la délinquance, le dispositif «participation citoyenne» est essentiellement basé sur le partenariat entre les entités institutionnelles (préfecture, justice, gendarmerie, mairies) et les habitants de certains quartiers particulièrement visés par les délits d'appropriation (vols, cambriolages).

Ce dispositif repose sur une démarche partenariale. Il est complémentaire de l'action habituelle des forces de sécurité et vise à renforcer le principe de solidarité et le développement de l'esprit civique. Des référents sont désignés dans ces villes pour assurer des échanges réguliers avec la gendarmerie. Les « référents » choisis parmi les habitants pour intégrer la chaîne de vigilance sont connus pour leur fiabilité et leur disponibilité. Ils sont appelés à recevoir de la part des autres habitants le signalement de faits qui ont attiré défavorablement leur attention. Ils en informent par téléphone ou courriel la gendarmerie.

➤ *Convention avec la police municipale du Mans*

Le 30 juin 2016, la préfète de la Sarthe a signé avec le maire du Mans une convention de coopération renforcée entre la police municipale du Mans et les forces de sécurité de l'État.

Elle détermine la nature et les lieux des missions de la police municipale et les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État. Ainsi les policiers de la DDSP travaillent en lien étroit avec ceux de la police municipale pour coordonner leur action et ces derniers sont associés aux exercices organisés par les policiers.

➤ *Le travail des référents sûreté*

Les référents sûreté de la police et de la gendarmerie contribuent au développement de la prévention situationnelle. Ils ont développé un service de proximité en matière de conseil en sûreté. Ce sont ainsi de multiples acteurs qui bénéficient de leur expertise : commerçants, artisans, collectivités... Les référents donnent, entre autres, un avis sur les études de sûreté et de sécurité publique (ESSP), des techniques de protection contre les vols et cambriolages, des avis sur les lieux d'emplacements de vidéo protection... En 2016, ils ont été particulièrement mobilisés en faveur de la sécurisation des débits de tabac et des établissements scolaires.

7 – Les résultats

⇒ Les résultats de la police en Sarthe

Le nombre d'appels 17 reçus au commissariat est en baisse (-5.17%) en 2016 par rapport à l'année 2015 (55 166 contre 58 306 en 2015)

Le nombre d'appels donnant lieu à intervention est quant à lui stable : 10 642 contre 10 674 en 2015.

Dans tous les grands agrégats, **le nombre de faits élucidés progresse**, ce qui permet de maintenir **un taux d'élucidation de très bon niveau pour une circonscription de cette taille (39,3%)**.

Ainsi, **le nombre de faits élucidés augmente** : de 10% pour les atteintes aux biens, de 7% pour les atteintes aux personnes et de 1% pour les escroqueries et infractions économiques et financières.

⇒ Les résultats de la gendarmerie en Sarthe

L'activité des unités a été très soutenue au cours de l'année 2016. Le centre opérationnel du groupement a traité près de 110 000 appels téléphoniques qui représentent une augmentation de 6% par rapport à l'année 2015.

Un peu plus de 17 600 interventions ont eu lieu en 2016, soit 362 de plus qu'en 2015 (+2,1%).

Le taux d'élucidation des affaires atteint les 44 % (43 % en 2015) et confirme une réelle efficacité de la part des unités de gendarmerie et des enquêteurs qui s'engagent.

Sur les **4918 personnes mises en cause** par la gendarmerie, **93 ont été écrouées** (contre 151 en 2014).

917 gardes à vue ont été prises en 2016, ce qui représente une hausse de 45 mesures ; on peut souligner que 34% sont des gardes à vue de plus de 24h, indiquant une certaine gravité dans les faits poursuivis pour qu'ils aient justifié une prolongation au-delà du délai de 24h.

Enfin, environ 13 % des plaintes enregistrées en gendarmerie le sont pour des faits commis hors ZGN 72.

8 – La prévention de la délinquance et radicalisation

La préfète, le président du conseil départemental ainsi que le procureur de la République ont signé en juillet 2015 **le plan départemental de prévention de la délinquance 2015-2017**. Il s'agit d'une déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, comportant quatre axes stratégiques :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance (dont un volet concernant la lutte contre la radicalisation) ;
- actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- actions pour améliorer la tranquillité publique ;
- développement des synergies départementales.

⇒ **Panorama financier des subventions 2016 : un total de 1 598 200 €**

➤ **FIPD : 198 500 €**

- 40% sur les actions en direction des jeunes/ 60% sur les actions de lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes
- 60% pour les actions dans les quartiers prioritaires
- l'amélioration de la tranquillité publique sera également être soutenue

➤ **Contrat de ville : 1 215 000 € (dont 407 000 € de réussite éducative)**

- près de 80% sur le pilier cohésion sociale : 45 % des crédits dédiés à l'éducation, 20% au lien social et à la citoyenneté
- 12 % dédiés au développement économique et à l'emploi

➤ **MILDECA : 83 700 €**

- 6% pour les établissements scolaires/ 8% pour les services publics / 86% pour les associations
- 29% en direction des personnes en situation de précarité/56% en faveur des jeunes

➤ **Délégation aux droits des femmes : 101 000 €**

- 47% dédiés à la lutte contre les violences (sensibilisation, lieux d'accueil pour les femmes victimes, lutte contre la prostitution)
- 30% sur des actions d'accompagnement vers l'emploi ou liées à la vie professionnelle

↳ La prévention du terrorisme et de la radicalisation

➤ *Les mesures prises depuis l'état d'urgence*

Suite aux attentats de Paris et de Nice, des arrêtés d'assignation à résidence, ainsi que des arrêtés autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public ont été pris en 2016.

➤ *Les actions de sensibilisation des professionnels*

De nombreuses actions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation ont été menées au cours de l'année 2016. Des conférences ont ainsi été organisées en direction des collectivités locales, des responsables des sites SEVESO, du pôle de pédopsychiatrie de l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM), les professionnels de l'éducation nationale (assistantes sociales et infirmières), des travailleurs sociaux de la CAF, des bénévoles des quartiers politique de la ville ou encore des missions locales. Ainsi, ce sont près de 700 personnes ont été sensibilisées dans le cadre d'**actions de formation menées par la préfecture**. Ces actions se poursuivront en 2017.

En outre, plusieurs actions financées par une enveloppe dédiée à la radicalisation sur le FIPD, pour un montant de 27 500 € ont été déployées en 2016, certaines se prolongeant en 2017. Elles ont notamment permis d'outiller de nombreux professionnels sur la thématique des images reçues par les jeunes, lors du colloque de Sablé, ou de les sensibiliser à l'interculturalité lors de la journée de travail organisée par le Conseil départemental en novembre 2016. L'enveloppe a également permis de financer des actions de prises en charge individuelles.

➤ *Les actions de prévention en direction des situations individuelles*

Le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, décidé par le Gouvernement le 9 mai 2016, prévoit de doubler en deux ans les capacités de prise en charge des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation et de leur famille.

En Sarthe, une cellule prévention de la radicalisation est pilotée par le corps préfectoral et le procureur. Elle se réunit chaque mois. Elle est composée des différents services de renseignements mais également de la PJJ, l'Éducation Nationale, le parquet, la circonscription. Cette cellule travaille à l'articulation des actions en direction des mineurs et de leurs familles, mises en place avec différents acteurs : la maison des adolescents, le Département, la mission locale, les services sociaux des établissements scolaires...

Depuis mars 2016, tous les parents des mineurs signalés sont reçus par la préfecture. Cet entretien permet de faire un point d'étape avec les familles, d'entendre leur souffrance et de les orienter vers les professionnels pouvant les accompagner, de proposer aux familles de prendre une opposition à la sortie du territoire pour leur enfant. D'autres rencontres peuvent avoir lieu, en fonction des demandes des familles. En outre, les mineurs signalés pour radicalisation bénéficient d'une prise en charge

individualisée (sous forme d'accompagnement éducatif, social, professionnel, psychologique) et décidée de manière coordonnée avec l'ensemble des professionnels intervenants autour d'eux.

⇨ **Les priorités 2017**

➤ *La prévention de la délinquance des jeunes*

C'est l'axe prioritaire de la stratégie nationale 2013-2017. Adolescents et jeunes majeurs sont au cœur des enjeux. La délinquance des jeunes est un phénomène en augmentation dans le département, puisque les mineurs représentent pour 2016, en zone police, plus de 25% des mis en cause pour les atteintes aux personnes, et 35% pour les atteintes aux biens, contre respectivement 20 % et 30 % en 2015.

Les actions conduites ont pour objectif d'éviter le premier basculement dans la délinquance, mais également de privilégier la lutte contre la récidive.

En 2016, près de 76 000 € de FIPD ont été alloués à des actions en direction des jeunes, soit 40% environ de l'enveloppe. La majorité des projets se répartit entre la promotion de la citoyenneté, les actions en milieu scolaire et en direction des décrocheurs, la responsabilisation des parents et les alternatives aux poursuites et à l'incarcération.

➤ *La lutte contre la radicalisation*

En 2017, la lutte contre la radicalisation sera poursuivie et renforcée.

De nombreux projets seront encore conduits dans le cadre des contrats de ville et de la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, afin de favoriser un travail indispensable autour de la laïcité et du vivre ensemble.

Enfin, un plan départemental de prévention de la radicalisation sera très prochainement établi et sera annexé aux contrats de ville.

➤ *La prévention liée à l'alcool*

A la croisée des questions de tranquillité publique, de santé publique, de prévention de la délinquance, se trouvent les problématiques liées à l'alcool. **Dans la plupart des cas de violences** intrafamiliales, mais aussi des violences de voie publique telles qu'elles peuvent être constatées en centre-ville, à la sortie des débits de boissons, **une alcoolisation massive est associée.**

De nouvelles actions seront conduites sur cette thématique en direction des jeunes, des personnes souffrant d'addictions, mais aussi en direction des professionnels ou des bénévoles pouvant être amenés à être confrontés à de telles situations. Sensibilisation, formations, accompagnement, coordination des dispositifs : tous ces volets sont nécessaires à la conduite d'une politique publique globale sur la question.